

TOUR DU TARN MONTAGNE NOIRE

Dimanche 8 Mai 2022

DOSSARDS : SOREZE (81), salle des fêtes Route de Dourgne (en face Ambulance Vilotte)

Rassemblement DEPART : Parking Aire de Berniquaut à Sorèze (81).

DEPART REEL (1,2,3): Sortie SOREZE (81) devant la Salle des Fêtes.

DEPART REEL (4,5,F): Sortie SOREZE (81) devant la Salle des Fêtes.

ARRIVEE : Montalric – Arfons – Côté de Soreze.

DISTANCE : 77 Km pour 1,2,3 et pour les 4,5,F.

CATEGORIES	HEURE DOSSARDS	HEURE DEPART	RECOMPENSES
1 ^{ère} CAT.	13 H 00	14 H 00	Bouquets & Trophées aux
2 ^{ème} CAT.	13 H 00	14 H 00	1 ^{er} des catégories 2/3/4/5/F.
3 ^{ème} CAT.	13 H 00	14 H 00	Lots aux 3 premiers des
4 ^{ème} CAT.	13 H 00	14 H 10	catégories 2/3/4/5/F.
5 ^{ème} CAT.	13 H 00	14 H 10	Lot au 1 ^{er} des « Points
Féminines	13 H 00	14 H 10	Chauds » des 2 courses.

REGLEMENT

L'épreuve est ouverte aux coureurs des catégories (de valeurs) 1, 2, 3, 4, 5, F licenciés à la FSGT et aux non licenciés. Elle est disputée sous le règlement Occitanie-Pyrénées et du règlement fédéral FSGT. Les coureurs FSGT de 1^o catégorie de la région OCCITANIE seront engagés en 2^o catégorie.

Les féminines seront affectées en catégories de valeurs et récompensées en ce sens.

Le droit de participation à cette épreuve en ligne est fixé à **8 €** par coureur licencié, **10€** par coureur non-licencié.

Itinéraire : Voir en Pièce jointe. Le parcours sera fléché suivant la réglementation préfectorale avec les lettres "TT".

Points chauds : sur 3 coureurs (5 pts, 3 pts, 1 pt) à En Calcat, Dourgne, Lagardiolle pour chacune des deux courses.

PRINCIPES DE SECURITE

1. Conformément à la réglementation et pour rappel, le casque coque est obligatoire.

2. Les concurrents devront respecter le code de la route et n'utiliser que le coté droit de la chaussée, et effectuer le contournement des ronds points conformément à la réglementation routière. Ils auront obligation de laisser le passage aux motocyclistes signaleurs, aux véhicules officiels et aux commissaires de courses.

3. Il sera formellement interdit de s'accrocher à un véhicule.

4. Les secours seront assurés par un médecin assisté par un service de secours.

5. Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de participants, de modifier les parcours et le règlement de l'épreuve, sans information préalable, pour des raisons sanitaires, administratives, techniques, financières, de sécurité ou de force majeure.

6. Le manquement de respect au personnel bénévole (motards, signaleurs, Commissaires et autres assistants) présents pour la sécurité et le bien-être des participant(e)s sur le parcours, pourra déclencher une mise « hors course ».

7. Voitures suiveuses : Tout Club ayant au moins 5 coureurs engagés aura droit à une voiture suiveuse. Les Clubs ayant moins de 5 coureurs sont invités à se grouper. Le numéro de placement des voitures sera attribué par l'organisateur. Lors d'une échappée, la ou les voitures concernées ne passeront à l'avant de la course qu'avec l'accord du Directeur de course ou des arbitres.

NB : L'Organisateur n'assurant pas les voitures suiveuses, les clubs doivent obligatoirement vérifier que leur véhicule est assuré (en RC) pour pouvoir prétendre à un véhicule suiveur.

8. Dépannage : Il sera effectué par l'arrière de la course. Changement de matériel entre coureurs d'un même club autorisé.

9. Abandon : Tout coureur qui abandonne doit retirer son dossard et avertir l'organisation dès l'arrivée.

10. Cas non prévus : En cas de litige concernant un classement, seuls les juges d'arrivée sont aptes à prendre la décision finale après concertation avec les commis de course. Toutes réclamations, doivent être déposées dans la ½h suivant l'arrivée par le directeur sportif et accompagnées d'un chèque de 10€.